

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2014



ÉLECTION

**DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES
ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014**

PROCES-VERBAL

01 - OUVERTURE DE LA SEANCE

L'an deux mil quatorze, le VINGT du mois de JUIN à 17 h 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MARTIGUES**, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Député-Maire.



Monsieur **Henri CAMBESSEDES**, 1^{er} Adjoint au Maire, a procédé à l'appel nominal des Conseillers Municipaux :

ETAIENT PRESENTS :

MM. Gaby CHARROUX, Député-Maire, Henri CAMBESSEDES, Mmes Éliane ISIDORE, Sophie DEGIOANNI, Annie KINAS, M. Alain SALDUCCI, Mme Linda BOUCHICHA, MM Patrick CRAVERO, Roger CAMOIN, Alain LOPEZ, Mme Saoussen BOUSSAHEL, Adjoints, M. Loïc AGNEL, Adjoint de Quartier, M. Jean PATTI, Mme Charlette BENARD, MM Pierre CASTE, Robert OLIVE, Mme Françoise EYNAUD, M. Daniel MONCHO, Mme Isabelle EHLE, M. Jean-Luc COSME, Mme Marceline ZEPHIR, MM Frédéric GRIMAUD, Stéphane DELAHAYE, Mme Camille DI FOLCO, M. Jean-Pierre SCHULLER, Mmes Nadine LAURENT, Nathalie DARDUN, MM Emmanuel FOUQUART, Cyril MARTINEZ, Antoine CANNAMELA, Mme Sylvie WOJTOWICZ, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Davina RICARD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. Florian SALAZAR-MARTIN, Adjoint - Pouvoir donné à M. CAMBESSEDES
Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe - Pouvoir donné à M. CHARROUX
Mme Nadine SAN NICOLAS, Adjointe de quartier / Adjointe spéciale - Pouvoir donné à M. LOPEZ
Mme Odile TEYSSIER-VAISSE, Adjointe de quartier - Pouvoir donné à Mme BOUCHICHA
M. Franck FERRARO, Adjoint de quartier - Pouvoir donné à M. CRAVERO
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. SALDUCCI
Mme Michèle ROUBY, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme EYNAUD
Mme Régine PERACCHIA, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme DEGIOANNI
Mme Anne-Marie SUDRY, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. GRIMAUD
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme EHLE

QUORUM :

Le nombre des membres présents du Conseil Municipal ayant atteint et dépassé la majorité de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 22, la séance a pu valablement se tenir.



Monsieur le Président a proposé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT :

. **Mme Annie KINAS** comme secrétaire de séance.

02 - CONSTITUTION DU BUREAU ELECTORAL

Conformément à l'article R. 133 du Code Electoral, le Bureau Electoral chargé de veiller au déroulement de cette élection a été composé de la manière suivante :

1 - Le Président : **Le Député-Maire**

2 - 4 membres du Conseil Municipal présents :

• 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés :

- . **PATTI Jean**
- . **SALDUCCI Alain**

• 2 membres présents les plus jeunes :

- . **DI FOLCO Camille**
- . **MARTINEZ Cyril**

3 - Le Secrétaire : le secrétaire de cette séance :

- . **KINAS Annie**



03 - LECTURE DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

1°/ Monsieur le Président a informé l'Assemblée des extraits des textes qui régissent la présente élection et qui ont été remis à chaque conseiller municipal en début de séance :

A/ Code Electoral :

- **Article R. 132** : Nul ne peut être nommé délégué, suppléant ou remplaçant s'il ne jouit de ses droits civiques et politiques.

Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

- **Article R. 133** : L'élection se fait sans débat au scrutin secret. [...]

- **Article L. 289** : [...] L'élection des suppléants dans les communes de 9 000 habitants et plus, ainsi que l'élection des délégués et des suppléants dans les communes de plus de 30 000 habitants ont lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

En cas de refus ou d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu de la liste qui est appelé à le remplacer. [...]

B/ Décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs :

- **Article 1er** : Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le 28 septembre 2014, afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n° 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral. [...]

C/ Arrêté préfectoral du 11 juin 2014 convoquant les Conseils Municipaux :

- **Article 1er** : Les conseils municipaux des Bouches-du-Rhône sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 à l'heure fixée selon les communes pour désigner leurs délégués et délégués suppléants aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.
- **Article 5** : Dans les communes dont la population est égale ou supérieure à 30 800 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires de droit. Ils éliront des délégués supplémentaires, à raison de un par tranche de 800 habitants en sus des 30 000, soit à compter de 30 800 habitants et des suppléants dont le nombre est fixé par l'article L. 286 du code électoral. L'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu **simultanément** sur la même liste.
Conformément au tableau figurant dans cet article, le nombre de délégués à élire pour la Ville de Martigues est de **22 délégués supplémentaires** et **15 délégués suppléants**.
- **Article 6** : Le procès-verbal sera dressé immédiatement après la proclamation des résultats. Un exemplaire sera transmis, sans délai et au plus tard à 22 heures le vendredi 20 juin 2014 à la Préfecture. Il devra mentionner l'acceptation ou le refus des délégués, délégués supplémentaires ou suppléants présents ainsi que les protestations éventuelles contre les opérations électorales.



04 - PRESENTATION DES DIFFERENTES LISTES

Monsieur le Président a constaté que trois listes de candidats ont été déposées en Mairie les 12, 19 et 20 juin 2014.

Monsieur le Président a donné lecture des trois listes présentées par les candidats :

⇒ **Liste n° 1 : "MARTIGUES DE TOUTES NOS FORCES"**

- | | |
|--|--|
| 1 - M. Antonin BREST | 20 - Mme Sandrine FIGUIÉ |
| 2 - Mme Josette PERPINAN née FERRASSE | 21 - M. Christian CAROZ |
| 3 - M. Jean GONTERO | 22 - Mme Maryse VIRMES née MISTRAL |
| 4 - Mme Elisa DI RUOCCO née GILABERT | 23 - M. Vincent THERON |
| 5 - M. Christian AGNEL | 24 - Mme Yvonne VIGNAL née RIMBAUD |
| 6 - Mme Marguerite GOSSET née DEHAUDT | 25 - M. Claude LUARD |
| 7 - M. Jean-Marc VILLANUEVA | 26 - Mme Marie-Jeanne D'ISANTO |
| 8 - Mme Sandrine SCOGNAMIGLIO née MELI | 27 - M. Dominique MAUFFREY |
| 9 - M. Gérald LODOVICCI | 28 - Mme Brigitte DOURTHE née GABILLARD |
| 10 - Mme Dalila PIERRE née HAMMA | 29 - M. Nicolas MEMBRIBE |
| 11 - M. François ORILLARD | 30 - Mme Marie-Madeleine RAJAU née BOZZINI |
| 12 - Mme Marie-Françoise KOMATSU née LINEL | 31 - M. Yvon MANCA |
| 13 - M. René BUATOIS | 32 - Mme Dalila GUEROUACHE |
| 14 - Mme Marie-Louise GLISSANT | 33 - M. Jean-Marc BINAND |
| 15 - M. Jean VANACKER | 34 - Mme Janine SALVINI |
| 16 - Mme Brigitte GOUIN | 35 - M. Jean-Claude RISTORCELLI |
| 17 - M. Hervé CARRASCO | 36 - Mme Blandine GUICHANE |
| 18 - Mme Sabrina BOUSSAHEL | 37 - M. Louis COSME |
| 19 - M. Pierre ORTHET | |

⇒ **Liste n° 2 : "MARTIGUES BLEU MARINE"**

- | | |
|--|---|
| 1 - Mme Annick GIRAUD | 6 - M. Yves BONNE |
| 2 - M. Patrick LOPEZ | 7 - Mme Paulette JOSSERAND épouse BONNE |
| 3 - Mme Nicole DUFANDEOU épouse MARTINEZ | 8 - M. François BASSO |
| 4 - M. Joël CLAUDEL | 9 - Mme Nina SAINT-LEGER |
| 5 - Mme Eliane MANENT épouse BOFF | |

⇒ **Liste n° 3 : "MARTIGUES A'VENIR"**

- | | |
|----------------------------|---|
| 1 - M. Patrick BUSCAIL | 11 - M. Stéphane CASTAGNOLI |
| 2 - Mme Karine DURAND | 12 - Mme Karine NIEDDU |
| 3 - M. Benjamin GARCIA | 13 - M. David PANIZZA |
| 4 - Mme Joëlle COULOMB | 14 - Mme Elisabeth DE ANDRADE GONCALVES |
| 5 - M. Gaétan MOLINA | 15 - M. Philippe GUILLERMET |
| 6 - Mme Anne-Marie NOGIER | 16 - Mme Louisa MENDIL |
| 7 - M. Patrick CHATELLIER | 17 - M. Gérard PES |
| 8 - Mme Christelle SANCHIZ | 18 - Mme Sylvie MANICI |
| 9 - M. Frédéric PALERMO | 19 - M. Frédéric HANOYAN |
| 10 - Mme Sabrina RICARD | 20 - Mme Mireille COUEDOU |

05 - VOTE A BULLETIN SECRET ET SANS DEBAT

- 1 - Monsieur le Président a invité les Conseillers Municipaux à procéder - sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne - à l'élection de **22** Délégués Supplémentaires et de **15** Délégués Suppléants, à partir de l'un des bulletins de vote qui leur ont été remis au début de cette séance.
- 2 - Monsieur le Président a indiqué que chaque conseiller, à l'appel de son nom, devra :
 - se présenter devant l'urne, après être passé s'il le souhaite, par l'isoloir situé dans la salle,
 - insérer le bulletin dans l'urne,
 - signer la liste d'émargements.
- 3 - Monsieur le Président a rappelé que seront considérés comme nuls et ce, conformément à l'article 66 du code électoral :
 - les bulletins blancs,
 - les bulletins non fournis par l'Administration,
 - les bulletins portant des mentions injurieuses,
 - les bulletins dont les noms ont été rayés ou l'ordre contrarié,
 - les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.



Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos.



06 - DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des bulletins a été effectué immédiatement par le Bureau Electoral.

07 - RESULTATS DE L'ELECTION

1°/ DECOMPTE DES VOIX

Monsieur le Président a proclamé les résultats du vote :

Nombre d'abstentions 0
Nombre du bulletins trouvés dans l'urne :..... 43
Nombre de bulletins nuls ou blancs 0
Nombre de suffrages exprimés 43

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHACUNE DES LISTES :

⇒ **Liste n° 1 :**

"Martigues de toutes nos forces" 34 voix

⇒ **Liste n° 2 :**

"Martigues Bleu Marine" 5 voix

⇒ **Liste n° 3 :**

"Martigues A'Venir" 4 voix

2°/ ATTRIBUTION DES SIEGES POUR LES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES

A/ Quotient Electoral

Nombre total des suffrages exprimés 43
----- = — = 1,954 ; soit un arrondi à 2
Nombre de délégués supplémentaires à élire 22

B/ Attribution des sièges au quotient

Nombre de voix
Quotient électoral

⇒ **Liste n° 1 :** "Martigues de toutes nos forces"

34 / 2 = 17 sièges

⇒ **Liste n° 2 :** "Martigues Bleu Marine"

5 / 2 = 2,5, soit 2 sièges

⇒ **Liste n° 3 :** "Martigues A'Venir"

4 / 2 = 2 sièges

AU TOTAL, 21 SIEGES ONT ETE REPARTIS.

C/ Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne

Nombre de voix — (Nombre de sièges obtenus + 1) = PLUS FORTE MOYENNE

Il reste 1 siège à répartir entre les listes.

⇒ **Liste n° 1** : "Martigues de toutes nos forces"

Reste : $34 / (17 + 1) = 1,888$

⇒ **Liste n° 2** : "Martigues Bleu Marine"

Reste : $5 / (2 + 1) = 1,666$

⇒ **Liste n° 3** : "Martigues A'Venir"

Reste : $4 / (2 + 1) = 1,333$

La liste "**Martigues de toutes nos forces**" ayant la **plus forte moyenne a obtenu UN délégué.**

D/ Récapitulation des sièges de délégués supplémentaires obtenus :

⇒ **Liste n° 1 :**

"Martigues de toutes nos forces" **18 sièges**

⇒ **Liste n° 2 :**

"Martigues Bleu Marine" **2 sièges**

⇒ **Liste n° 3 :**

"Martigues A'Venir" **2 sièges**



3°/ ATTRIBUTION DES SIEGES POUR LES DELEGUES SUPPLEANTS

A/ Quotient Electoral

Nombre total des suffrages exprimés	43
<hr/>	
Nombre de délégués suppléants à élire	15

= $\frac{43}{15} = 2,866$; soit un arrondi à 3

B/ Attribution des sièges au quotient

$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}}$

⇒ **Liste n° 1** : "Martigues de toutes nos forces"

$34 / 3 = 11,333$; soit **11 sièges**

⇒ **Liste n° 2** : "Martigues Bleu Marine"

$5 / 3 = 1,666$; soit **1 siège**

⇒ **Liste n° 3** : "Martigues A'Venir"

$4 / 3 = 1,333$; soit **1 siège**

AU TOTAL, 13 SIEGES ONT ETE REPARTIS.

C/ Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne

Il reste 2 sièges à répartir entre les listes.

Désignation du 14^{ème} délégué suppléant

Nombre de voix — (Nombre de sièges obtenus + 1) = PLUS FORTE MOYENNE

⇒ **Liste n° 1** : "Martigues de toutes nos forces"

Reste : $34 / (11 + 1) = 2,83$

⇒ **Liste n° 2** : "Martigues Bleu Marine"

Reste : $5 / (1 + 1) = 2,5$

⇒ **Liste n° 3** : "Martigues A'Venir"

Reste : $4 / (1+1) = 2$

La liste "Martigues de toutes nos forces" ayant la plus forte moyenne a obtenu **UN délégué.**

Désignation du 15^{ème} délégué suppléant

Nombre de voix — (Nombre de sièges obtenus + 1) = PLUS FORTE MOYENNE

⇒ **Liste n° 1** : "Martigues de toutes nos forces"

Reste : $34 / (12 + 1) = 2,61$

⇒ **Liste n° 2** : "Martigues Bleu Marine"

Reste : $5 / (1 + 1) = 2,5$

⇒ **Liste n° 3** : "Martigues A'Venir"

Reste : $4 / (1 + 1) = 2$

La liste "**Martigues de toutes nos forces**" ayant la **plus forte moyenne** a obtenu **UN délégué**.

D/ Récapitulation des sièges de délégués suppléants obtenus :

⇒ **Liste n° 1 :**

"Martigues de toutes nos forces" **13 sièges**

⇒ **Liste n° 2 :**

"Martigues Bleu Marine" **1 siège**

⇒ **Liste n° 3 :**

"Martigues A'Venir" **1 siège**



RECAPITULATION GENERALE

⇒ Liste "**Martigues de toutes nos forces**" :

18 sièges de délégués supplémentaires ; 13 sièges de suppléants.

⇒ Liste "**Martigues Bleu Marine**" :

2 sièges de délégués supplémentaires ; 1 siège de suppléant.

⇒ Liste "**Martigues A'Venir**" :

2 sièges de délégués supplémentaires ; 1 siège de suppléant.

08 - PROCLAMATION DES DELEGUES ELUS

1 - Monsieur le Président a donné lecture des personnes élues Délégués Supplémentaires :

A l'énoncé de leur nom, les personnes présentes dans la salle ont été invitées à faire connaître si elles acceptent ou refusent leur mandat.

⇒ Liste "**Martigues de toutes nos forces**" :

1. M. BREST Antonin	Absent
2. Mme PERPINAN Josette	Absente
3. M. GONTERO Jean	Absent
4. Mme DI RUOCCO Elisa	Absente
5. M. AGNEL Christian	Absent
6. Mme GOSSET Marguerite	Absente
7. M. VILLANUEVA Jean-Marc	Absent
8. Mme SCOGNAMIGLIO Sandrine	Absente
9. M. LODOVICCI Gérald	Absent
10. Mme PIERRE Dalila	Absente
11. M. ORILLARD François	Absent
12. Mme KOMATSU Marie-Françoise	Absente
13. M. BUATOIS René	Absent
14. Mme GLISSANT Marie-Louise	Absente
15. M. VANACKER Jean	Absent
16. Mme GOUIN Brigitte	Absente
17. M. CARRASCO Hervé	Absent
18. Mme BOUSSAHEL Sabrina	Absente

⇒ Liste "**Martigues Bleu Marine**" :

1. Mme GIRAUD Annick	Absente
2. M. LOPEZ Patrick	Absent

⇒ Liste "**Martigues A'Venir**" :

1. M. BUSCAIL Patrick	Accepte
2. Mme DURAND Karine	Accepte

2 - Monsieur le Président a donné lecture des personnes élues Délégués Suppléants :

A l'énoncé de leur nom, les personnes présentes dans la salle ont été invitées à faire connaître si elles acceptent ou refusent leur mandat.

⇒ Liste "**Martigues de toutes nos forces**" :

1. M. ORTHET Pierre	Absent
2. Mme FIGUIÉ Sandrine	Absente
3. M. CAROZ Christian	Absent
4. Mme VIRMES Maryse	Absente
5. M. THERON Vincent	Absent
6. Mme VIGNAL Yvonne	Absente
7. M. LUARD Claude	Absent
8. Mme D'ISANTO Marie-Jeanne	Absente
9. M. MAUFFREY Dominique	Absent
10. Mme DOURTHE Brigitte	Absente
11. M. MEMBRIBE Nicolas	Absent
12. Mme RAJAU Marie-Madeleine	Absente
13. M. MANCA Yvon	Absent

⇒ Liste "**Martigues Bleu Marine**" :

1 Mme MARTINEZ Nicole	Absente
-----------------------------	---------

⇒ Liste "**Martigues A'Venir**" :

1 M. GARCIA Benjamin	Absent
----------------------------	--------

3 - Monsieur le Président a précisé que les personnes élues, qui ne sont pas présentes, seront saisies par courrier sous 24 heures, afin de manifester au Préfet et au Maire leur éventuel refus du mandat de délégué pour lequel elles ont été élues et ce, dans un délai d'un jour franc à compter de la réception de la lettre du Maire.

09 - CHOIX DE LA LISTE DES SUPPLEANTS PAR LES DELEGUES DE DROIT

Monsieur le Président a attiré l'attention des Conseillers Municipaux sur la procédure suivante :

*Les Conseillers Municipaux qui sont **délégués de droit** doivent faire connaître après le scrutin, le jour même de l'élection, la liste sur laquelle seront désignés les Suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement.*

Monsieur le Président a proposé donc d'enregistrer dès maintenant que les Conseillers Municipaux présents ont déclaré :

- Pour les **Conseillers Municipaux de la Majorité** :

Leurs suppléants seront à désigner sur la liste "**Martigues de toutes nos forces**" ;

- Pour les **Conseillers Municipaux de la liste "Martigues Bleu Marine"** :

Leurs suppléants seront à désigner sur la liste "**Martigues Bleu Marine**" ;

- Pour les **Conseillers Municipaux de la liste "Martigues A'Venir"** :

Leurs suppléants seront à désigner sur la liste "**Martigues A'Venir**".

Monsieur le Président a invité les Conseillers Municipaux à signer le document qui leur sera présenté pour prendre en compte cette décision.

10 - INFORMATION DE LA DESIGNATION DES REMPLACANTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT D'AUTRES MANDATS ELECTIFS

Conformément aux dispositions des articles L. 287 et R. 134 du Code Electoral, Monsieur le Président a informé l'Assemblée Municipale que **quatre** élus de la Ville de Martigues disposant d'un autre mandat électif ont présenté un remplaçant pour les représenter comme délégué du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales du 28 septembre 2014.

Il s'agit de :

- 1 - Monsieur Gaby CHARROUX, Député-Maire, dont le remplaçant sera Monsieur Gérard FRAU ;**
- 2 - Madame Sophie DEGIOANNI, Conseillère Régionale, Adjointe au Maire, dont le remplaçant sera Monsieur Max FORSCHELET ;**
- 3 - Madame Nathalie LEFEBVRE, Conseillère Régionale, Adjointe au Maire, dont le remplaçant sera Monsieur Julien BERTRAN DE BALANDA ;**
- 4 - Madame Isabelle EHLE, Conseillère Générale, Conseillère Municipale, dont le remplaçant sera Monsieur Alain NERSESSIAN.**



11 - SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Le Président a invité les membres du Bureau Electoral et le Secrétaire de séance à signer les quatre exemplaires du procès-verbal.



LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 20.

Le Député-Maire,



Gaby CHARROUX